

hors de tout doute l'effort que fait le Gouvernement pour encourager l'immigration de la Grande-Bretagne. L'honorable leader de l'opposition a parlé des immigrants britanniques que reçoivent les autres parties de l'empire. Quels sont les chiffres? En 1927, le Canada en a reçu 47,607; l'Australie, 27,571. Durant cette période, sur les 60,967 passagers dont le voyage a été en partie défrayé en Angleterre, 29,287 sont venus au Canada, 26,021 en Australie, 5,368 en Nouvelle-Zélande et 392 dans l'Afrique du Sud. Par conséquent, c'est le Canada qui, de tous les dominions, a reçu le plus grand nombre d'immigrants voyageant avec l'aide des gouvernements. On penserait, en lisant les journaux, que l'Australie et d'autres pays reçoivent plus d'immigrants britanniques que nous. L'honorable leader de l'opposition se rendra compte, lorsque cette question sera examinée par le comité de l'agriculture et de la colonisation, que si l'on critique le département de l'Immigration, c'est au fond parce que le Parlement est bien prêt à voter des fonds pour aider à faire venir au Canada des immigrants dont l'occupation est l'agriculture ou le service domestique, mais qu'il n'est pas disposé à en faire autant pour les autres métiers.

Ceux qui ont intérêt à amener ici des gens de n'importe quel métier critiquent constamment le Gouvernement, parce que notre aide est limitée à deux catégories d'immigrants et que nous ne traitons pas de la même façon ceux qui désirent entrer au Canada pour s'y livrer à d'autres occupations. A ceux de nos collègues qui sont avocats ou médecins, je demanderai s'ils toléreraient que l'Etat contribue financièrement à faire venir en grand nombre des hommes de leur profession de Grande-Bretagne en Canada. Or, l'ouvrier qui a un métier, l'ingénieur, le mineur, ceux qui travaillent dans l'industrie du bâtiment ont aussi bien conscience du temps et des efforts qu'ils ont dû consacrer à acquérir la compétence dans leurs métiers respectifs.

M. CAHAN: Au sujet des immigrants autres que les agriculteurs, n'est-il pas vrai que s'ils viennent de pays autres que la Grande-Bretagne, on leur interdit l'entrée au pays, à moins qu'ils ne se fassent agriculteurs ou domestiques?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que l'honorable député fait erreur, d'après la conclusion qu'on tirerait de sa remarque. Voici ce qui se passe: Des Iles-Britanniques quiconque possède les qualités physiques peut venir; il n'y a pas d'autre restriction. Pour l'Europe, il y a une restriction quant à l'occupation: il faut, pour qu'on permette à un immigrant européen d'entrer, qu'il ait certaines occupations déterminées. J'ajouterai ceci: Dans le cas de l'immigrant des Iles-Britanni-

ques qui appartient à la catégorie des agriculteurs ou à celle des domestiques, l'Etat paie une partie de ses frais de transport. En outre, le Parlement canadien et le Parlement de Grande-Bretagne contribuent tous deux aux frais d'établissement de familles de Grande-Bretagne au Canada. Cela ne se fait pas pour les immigrants du continent européen.

Il y a certains pays européens dont quelques catégories d'immigrants ne sont reçues qu'avec une permission spéciale, comme je l'ai indiqué, il y a un instant. Mais c'est le Parlement qui a décidé cela et l'on ne peut certainement pas blâmer le département pour appliquer les règlements que le Parlement a établis. Si les honorables députés croient que nous ne devrions exclure aucune classe d'Europe, tout ce qu'ils ont à faire est de modifier la loi à ce sujet. Mais je prétends qu'ils ne le feront pas parce qu'en matière d'immigrants ce qui importe beaucoup pour l'avenir du Dominion c'est la qualité plutôt que la quantité.

M. CAHAN: Je désire seulement des renseignements et suis nullement animé de sentiments de partisan. Est-il possible, en vertu des règlements, pour un citoyen de France, quelque riche qu'il soit, dont l'occupation n'est pas celle d'un agriculteur ou d'un domestique, d'entrer au Canada à l'heure actuelle dans le but de coloniser?

L'hon. M. FORKE: Je puis répondre pour le premier ministre. En pratique, actuellement, les immigrants de tous les pays du nord de l'Europe sont admis à peu près en vertu des mêmes dispositions que les immigrants de la Grande-Bretagne, pourvu qu'ils passent l'examen médical.

M. CAHAN: S'ils obtiennent un permis spécial du ministre.

L'hon. M. FORKE: Non.

M. CAHAN: Un de mes parents, citoyen français, est venu au Canada pour y séjourner six mois, et bien qu'il soit un homme riche et distingué, on m'a demandé de garantir son retour.

L'hon. M. FORKE: Si l'honorable député veut bien me donner le nom de cette personne, je me renseignerai, et je crois plutôt que le cas n'est pas exactement comme il le dit.

M. CAHAN: Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

L'hon. M. FORKE: J'aimerais à avoir le nom.

M. KENNEDY: Le premier ministre ne croit-il pas que le cultivateur a le même droit de s'opposer à la concurrence que le médecin ou l'avocat?